



# Chapitre 23 : S'adapter aux élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)

## Besoins éducatifs particulier (BEP)

- Les élèves en situation de handicap,
- Les élèves scolarisés en SEGPA ou EREA,
- Les élèves à haut potentiel,
- Les élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants itinérants et de voyageurs,
- Les élèves malades,
- Les autres élèves à besoins éducatifs particuliers (troubles des apprentissages).

**Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) :** est un document conçu par l'enseignant dans lequel il formalise l'accompagnement pédagogique différencié qu'il va conduire en classe avec l'élève qui ne maîtrise pas suffisamment certains attendus de fin de cycle.

**Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) :** s'adresse à des élèves qui ont des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages qui n'entraîne pas un handicap. Le médecin scolaire rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un PAP et l'équipe éducative, l'enseignant en tête, s'assure que l'élève bénéficie d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

**Projet personnalisé de scolarisation (PPS) :** situation de handicap. La famille saisit la MDPH avec l'aide éventuelle de l'enseignant référent.

**Projet d'accueil individualité (PAI) :** pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies. Le médecin scolaire ou le directeur sont à solliciter.